

## TURQUIE.

*Catholicisme en Turquie.*—Nous puissions, dans une notice publiée par la *Revue de l'Orient*, des données intéressantes au point de vue national et religieux.

“On connaît, dit l'auteur, l'origine de l'œuvre d'enseignement essayé sur le Bosphore, en 1839; par deux femmes pieuses récemment rentrées dans le sein de la catholicité, ainsi que la rapidité de leurs succès, qui fut telle, que l'installation des sœurs de la Charité en fut la conséquence....; de même que la direction des jeunes garçons pauvres fut confiée aux frères des écoles chrétiennes....; et celle de la jeunesse plus riche aux Lazaristes.

“Cette entreprise, toute d'avenir, nos religieuses se sont empressées de la soutenir par une puissance beaucoup plus efficace dans le présent, celle de la bienfaisance, et leurs moyens sont : les encouragemens et les soins pour toutes les souffrances, les distributions gratuites de médicaments aux malheureux de toutes les religions. Aussi, la reconnaissance qu'elles inspirent à tous les êtres qui les approchent est prodigieuse, et pour ne pas être entraîné trop loin dans la citation des témoignages de cette reconnaissance, je vais me borner à préciser quelques faits pour esquisser rapidement un abrégé de la situation du catholicisme... autrement dit... de la France en Orient.

“Avant 1830, il n'existait à Constantinople aucune ressource d'éducation pour les jeunes filles. Aujourd'hui, le nombre des élèves de nos religieuses à Galata s'élève à près de 400, de toutes religions. Les frères des écoles chrétiennes dirigent un nombre de jeunes garçons à peu près égal dans lequel figurent des juifs et des Turcs; et sur le Bosphore, près de Bujuk-Dheré, existe à Bebec un collège fondé et dirigé par les Lazaristes, où 80 jeunes gens reçoivent un enseignement basé sur celui de l'université de France, auquel, en outre du français, viennent se joindre l'étude et la pratique du turc et de l'arabe. Ainsi, c'est par notre langue que s'infiltré la pensée qui régènera ces nationalistes déçues; et c'est vers notre patrie que se dirigent la reconnaissance et les espérances de la jeune chrétienté orientale, pour le bienfait qu'elle en reçoit. Il y a douze ans, deux seuls établissemens d'éducation, sous la direction des Lazaristes, existaient pour la Turquie, la Perse et la Grèce. Aujourd'hui, pour la Perse et la Turquie seulement, nous n'avons que six pensionnats des deux sexes et douze écoles, dans lesquelles plus de 2,000 enfans reçoivent l'éducation française. A Alep, on réclame les frères des écoles chrétiennes, et à Smyrne les Américains, aidés même par la coopération de quelques Turcs, ont institué des associations et des souscriptions pour fonder des écoles dans la grande Arménie.

“En outre des 19 Lazaristes de Galata et de Bebec, et de nos 13 religieuses, nous avons 5 Lazaristes et des sœurs à Smyrne, 7 à Naxos, et 3 des sœurs à Santorin.

“A Galata, une pharmacie centrale est établie chez les Lazaristes pour l'approvisionnement de toutes les pharmacies de nos religieuses du Levant et dirigée par un coadjuteur de l'ordre, assisté de quatre élèves qui bientôt fonderont autant de nouvelles pharmacies.

“Dans leur dispensaire, qui n'est encore qu'à sa deuxième année d'existence, nos sœurs, sous la direction de leurs médecins, sont constamment occupées à panser et à médicamenter les malades de toutes les religions qui se présentent, et pendant que les unes préparent, les autres vont visiter et soigner à domicile ceux qui ne peuvent être transportés. Ces soins et ces distributions de secours s'étendent souvent à 500 malades par jour, quelques-uns venus de 80 kilomètres de distance, et souvent aussi apportés sur des brancards.

“Dans le courant de 1844, nos sœurs ont secouru plus de 20,000 pauvres, pansés et visités plus de 40,000 malades, habillé 130 enfans, et consacré à ces bonnes œuvres au moins 65,000 piastres turques.

“En outre, elles ont entrete nu beaucoup d'églises pauvres de la Grèce et de l'Asie. Et pourtant leurs ressources sont réduites à la charité, à quelques faibles portions de patrimoine, et à la vente annuelle des travaux des jeunes filles en loteries, dont les billets sont parfaitement accueillis chez les Francs, même chez les Turcs... et par toutes les ambassades... à l'exception pourtant de la seule ambassade anglaise!

“J'ai parlé de l'étonnement et de la religieuse admiration qu'un pareil dévouement excite chez les musulmans, des bonnes dispositions qu'un œuvre, aussi nouvelle en Turquie, fait germer dans les esprits au profit de catholiques. Oh! il est bien grand, en effet, et l'on ne peut s'empêcher d'attribuer à cette impression les dispositions du dernier hattî schéïff relatives à la fondation d'un grand établissement de bienfaisance sur les ruines du palais de Bél'saire et sous le patronage de la sultane Validé. Ainsi, il faut encore lui attribuer ces manifestations de respect données ostensiblement par le peuple à nos religieuses, jusqu'à les suivre dans les rues pour toucher leur vêtemens et baiser leurs chapelets.” *Journal des Villes et des Campagnes*

NOUVELLES POLITIQUES  
CANADA.

—Quoique ce ne soit pas notre intention de nous mêler des affaires ou procès de la cour criminelle, cependant l'affaire de F. Mercure est si célèbre que nous ne pouvons nous dispenser d'en donner le récit, tel que nous le trouvons dans l'*Aurore* du 17 février.

Le procès de F. Mercure, accusé d'avoir poussé Lepage à incendier le

Palais de Justice, commencé Lundi le 9 Février ne s'est terminé que Jeudi soir, et les jurés n'ont donné leurs verdict que vendredi matin. Par ce verdict Mercure est déclaré “non coupable” du crime qu'on portait à sa charge.

Nous avons promis de donner une analyse du témoignage à nos lecteurs : nous allons tâcher de le faire aussi brièvement que possible.

MM. Driscoll C. R. et N. Dumas conduisaient la poursuite, et MM. Drummond, Johnston et Salmon la défense. M. Driscoll commença par exposer les faits sur lesquels reposait l'accusation. Ces faits sont que le prisonnier avait fait venir des États-Unis le nommé Chs. Lepage pour mettre le feu au Palais de Justice, qui a été incendié en réalité le 18 juillet 1844 par Lepage, lequel a été pour ce fait condamné par la Cour dans la Session du mois d'Août dernier : que Lepage n'avait ainsi agi qu'à l'instigation de Mercure, qui avait intérêt à ce que certains effets, qu'on l'accusait d'avoir volés, et qui se trouvaient dans cette bâtisse, fussent détruits; et que c'était à cet effet que Mercure avait fait venir Lepage.

M. Dumas exposa aussi ces faits aux jurés dans la langue française. A. M. Delisle déposa que M. Mercure avait été accusé de vol; mais qu'il fut acquitté; les objets qu'on devait produire, ayant été détruits par le feu.

MM. Coffin et O'Donoghue, que le feu avait pris le 17 juillet : que ce n'avait pu être par accident.

M. Devins dit que lorsqu'on transporta les effets en question des voûtes au grenier, Lepage lui offrit, ses services avec tant d'instance qu'il s'en fit aider. Lepage était officieux.

Brousseau le principal témoin connaissait Lepage qui vivait ordinairement à Champlain N. Y. Il allait souvent chez M. Mercure avant le feu. Vers la fin de juin, M. Mercure l'envoya à Champlain chercher Lepage pour faire quelque ouvrage, en lui disant d'apporter ses pistolets et ses carottes. Chemin faisant Lepage lui montra ce qu'il appelait ses carottes : (c'était des espèces de pétards.) Brousseau lui demanda ce qu'il faisait de cela. Lepage lui répondit : “Oh! avec cela on fait de belles choses!” Lepage lui demanda de les porter. Brousseau le refusa et mena Lepage chez Madame Thompson en arrivant à Montréal, comme le lui avait dit Mercure. Il avertit alors Mercure de l'arrivée de Lepage. Trois jours après, il alla chez Mercure pour se faire payer de son voyage, et le prisonnier lui dit “qu'il avait son petit Lepage pour mettre le feu à la Cour;” il lui dit alors ou quelques jours après qu'ils avaient essayé une de ces carottes et qu'elle brûlait bien le bois, encore bien mieux le linge : qu'il avait envoyé Lepage à la Cour et qu'il y avait vu toutes sortes d'effets, qu'il allait envoyer sa femme à St. Jean, et qu'alors ils feraient l'affaire : que les effets seraient alors brûlés. Qu'une autre fois Mercure lui dit qu'il était prêt à brûler tous les effets dans la Cour. Brousseau lui remarqua qu'ils avaient été transportés au grenier, et Mercure lui dit que tout brûlerait, le haut et le bas; que depuis lors jusqu'au feu, il évita Mercure.

Transquestionné.—Il avait été arrêté le lendemain du feu, puis relâché en promettant de donner témoignage. Il avait depuis gagné sa vie avec son métier de menuisier; il avait reçu de l'argent du gouvernement quelquefois cinq piastres. Il ne savait pas quelle somme il recevrait si Mercure était trouvé coupable. Il croyait qu'on avait offert \$500 pour celui qui découvrirait le coupable. Il n'espérait pas recevoir l'argent. Il avait peut-être en tout reçu \$50 du gouvernement.

M. Fortier, Clerc dans le Bureau du Greffier de la Paix, examiné par M. Dumas, dit : que le 23 ou 24 juin le prisonnier était venu chez lui le Dimanche matin; lui avait demandé où se trouvaient les effets; que le Capt. Coomeau lui avaient dit qu'ils étaient dans la voûte. Quelques heures ensuite, il lui demanda s'il était possible de les voir par la fenêtre. Il lui demanda d'aller voir, et s'il était soupçonné, de cueillir une rose. Le témoin lui dit qu'il serait mieux de s'informer de M. Delisle. Il le rencontra encore deux fois lui fit les mêmes questions. Il lui dit qu'il voulait voir les effets qu'on l'accusait d'avoir volés.

A. Loïselle, donne à peu près un témoignage semblable. Mercure, lui avait demandé un plan du lieu qui contenait les effets. Il lui demanda aussi s'il était possible de se cacher dans la Cour.

James Flynn, se rappelle que le soir du feu, Lepage et Mercure viennent chez lui, et demandèrent deux verres de bière. C'était à peu près vers onze heures et demi, ou minuit. Ils étaient en grande conversation. Il entendit Lepage dire “allons voir Anger.”

Le lendemain dix huit autres témoins sont entendus dont les témoignages sont de nature à corroborer les premiers.

Puis commença la défense. Les avocats de l'accusé produisirent plusieurs témoins contre Brousseau, dont le témoignage est le plus direct; et les Avocats de la Couronne en produisirent aussi en sa faveur. M. Drummond et Johnston parlèrent avec le talent qu'on leur connaît, l'un en Français; et l'autre en Anglais.

Les juges ensuite récapitulèrent la preuve avec une grande impartialité, et les jurés s'étant retirés délibérèrent jusqu'à Vendredi matin, qu'ils rendirent un verdict de “non-coupable.”

*Nouvelles importantes de Washington.*—Nous avons reçu, par la malle de ce matin, des nouvelles de Washington qui ne laissent plus d'espérer d'une solution pacifique de la question de l'Orégon. Comme on verra par la correspondance suivante, M. Polk s'est de nouveau refusé deux fois à tout arbi.